

OSWALD DUCROT

LES ECHELLES ARGUMENTATIVES

propositions



LES ÉDITIONS DE MINUIT

LES ÉCHELLES
ARGUMENTATIVES

OUVRAGES D'OSWALD DUCROT



LES MOTS DU DISCOURS (en collaboration), 1980.

LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES, 1980.

LE DIRE ET LE DIT, 1984.

LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION, 1989.

chez d'autres éditeurs

LE STRUCTURALISME EN LINGUISTIQUE, coll. « Points », Le Seuil, 1973 (déjà publié en 1968 dans QU'EST-CE QUE LE STRUCTURALISME ?, ouvrage collectif).

DICIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (en collaboration avec T. Todorov), Le Seuil, 1972.

DIRE ET NE PAS DIRE, Hermann, 1972.

LA PREUVE ET LE DIRE, Mame, 1973.

L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE (en collaboration avec J.-C. Anscombe), Mardaga, Bruxelles, 1983.

NOUVEAU DICIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (dir. O. Ducrot et J.-M. Schaeffer), Le Seuil, 1995 et « Points essais », 1999.

OSWALD DUCROT

LES ÉCHELLES
ARGUMENTATIVES



LES ÉDITIONS DE MINUIT

ARGUMENTATION ET RAISONNEMENT

Au cours d'un exposé sur la notion d'argumentation, il m'est arrivé, un jour, de mettre en parallèle les deux énoncés :

- (a) Il n'a pas lu tous les romans de Balzac.
- (b) Il a lu quelques romans de Balzac.

Ma thèse était — et est encore — que le premier, (a), est nécessairement orienté vers une conclusion négative du type *La personne en question connaît mal Balzac*. Le second énoncé est au contraire, selon moi, orienté vers une conclusion positive, du type *La personne en question connaît Balzac*.

Pour mettre à l'épreuve ma description, un psychologue de l'assistance — on ne se méfie jamais assez des psychologues — organisa peu après un test. L'enquêteur posait notamment à ses cobayes, des étudiants en linguistique, la question suivante : « Vous désirez un renseignement sur tel ou tel épisode particulier de *La Comédie humaine*, et, pour l'obtenir, vous avez le choix entre deux informateurs A et B. De A on vous a dit (a), et de B on vous a dit (b). Lequel des deux informateurs allez-vous choisir ? » Sans hésiter, les personnes interrogées optèrent pour A. Et on les comprend. Quelqu'un dont on dit qu'il n'a pas lu tous les romans doit en avoir lu quand même un bon nombre ; celui, au contraire, dont on dit seulement qu'il en a lu quelques-uns ne doit pas en avoir lu beaucoup. La psychologie semble donc démentir formellement ce que je présente comme un résultat linguistique : pour moi, je le rappelle, c'est (b) qui est orienté vers une conclusion positive relativement aux connaissances balzaciennes de la personne dont il s'agit ; (a) est, lui, orienté vers une conclusion d'ignorance.

Je vois au moins deux manières de répondre — avec plusieurs années de retard — à une telle objection, et à toutes celles, analogues, qu'on peut tirer de l'effet psychologique des énoncés. La mauvaise, de mon point de vue, consisterait à s'en prendre aux sujets interrogés, piètres linguistes qui auraient confondu le sens littéral d'un énoncé et la valeur

de son énonciation dans une situation donnée. Il suffirait donc de les remettre dans le droit chemin, en leur ânonnant ce qui est considéré de nos jours comme le b-a-ba de la sémantique dite « logique » :

« Si, en disant (a), on donne à entendre que *A* a lu une bonne partie de *La Comédie humaine*, ce n'est pas en vertu de ce que dit, par lui-même, l'énoncé (a). Supposons en effet que *A* ait lu un seul, voire qu'il n'ait lu aucun roman de Balzac : il serait encore vrai, dans ce cas, et même particulièrement vrai, qu'il ne les a pas tous lus. Donc (a), en lui-même (c'est-à-dire selon son sens littéral), ne donne aucune raison de penser que *A* soit lecteur de Balzac. Un bon linguiste aurait ainsi choisi *B*, dont (b) assure qu'il a lu au moins deux romans — ce qui est toujours ça —, sans exclure d'ailleurs qu'il en ait lu beaucoup, peut-être même qu'il les ait tous lus.

Ce qui a pu amener à faire l'autre choix, en répondant au test, c'est que, négligeant le sens littéral, on a considéré les conditions externes qui conduisent à *dire* soit (a), soit (b). Car il serait effectivement quelque peu déplacé — ce serait presque tricher — *d'énoncer* (a) si l'on pense que *A* a lu peu de romans : plus honnête serait de donner toute l'information que l'on possède, et de dire franchement : *Il n'a guère lu de Balzac*. De même, on tromperait son monde en *énonçant* (b) si l'on sait que *B* est un balzacien fervent. Le plus élémentaire souci d'être coopératif avec son interlocuteur ordonnerait de dire tout ce que l'on sait, et d'affirmer : *Il a beaucoup lu Balzac*. Conclusion : le malencontreux résultat de l'expérience tient à ce qu'on a négligé les consignes formulées dans le test — qui demandait de se fonder sur les énoncés et non pas de tirer des conclusions psychologiques à partir du comportement de l'énonciateur. »

Si une réponse de ce genre m'est interdite, c'est qu'elle recourt à une opposition entre le sens de l'énoncé et la valeur de l'énonciation, autrement dit, entre la sémantique et la pragmatique. Or je refuse cette opposition. Bien plus, la théorie de l'argumentation et des échelles argumentatives est précisément destinée à appuyer ce refus, en montrant que le sens d'un énoncé, même si l'on donne au mot *sens* l'acception la plus étroite, la plus grammaticale, ne peut se décrire sans référence à certaines intentions d'énonciation. Selon cette théorie, il est même impossible d'isoler une partie

quelconque du sens qui ne soit pas déjà marquée par la fonction énonciative : le dire est inscrit dans le dit. Il serait donc attristant, pour sauver une telle théorie, d'adopter l'attitude qu'elle veut au contraire éliminer. Il serait en tout cas paradoxal de soutenir le rôle fondamental, constitutif, de l'énonciation avec les arguments de ceux qui limitent son domaine, et la font intervenir seulement après coup¹, pour atténuer, renforcer, compléter ou modifier des indications que l'énoncé porterait, indépendamment d'elle, dans son « sens littéral ».

C'est donc d'une façon toute différente que j'essaierai de concilier la théorie argumentative et le test « psychologique » qu'on lui oppose. Au lieu de contester la validité des réponses des sujets questionnés, c'est la question elle-même que je mettrai en cause, ou plus exactement sa pertinence. On demandait, étant donné les informations apportées par deux énoncés, lequel des deux autorisait le plus une certaine conclusion. Or c'est à coup sûr l'énoncé

(a) Il n'a pas lu tous les romans de Balzac.

qui incite le plus à l'optimisme en ce qui concerne la connaissance que la personne en question peut avoir de l'œuvre balzacienne, et il était parfaitement raisonnable de choisir *A*. Voilà le fait que je dois rendre compatible avec l'idée, essentielle pour la théorie argumentative, que (a) argumente contre cette conclusion optimiste — conclusion qui serait au contraire servie (quoique assez faiblement) par l'énoncé

(b) Il a lu quelques romans de Balzac.

L'apparente contradiction tient, selon moi, à ce que la théorie et le test ne concernent pas en fait le même objet. Ce dont parle la théorie, c'est de la mise en œuvre des énoncés dans un discours, et non pas des informations qu'ils apportent indépendamment de tout discours. Le point essentiel, dans cette perspective, c'est qu'on peut, ayant énoncé (b), le faire suivre d'une conclusion comme *Il te donnera peut-être le renseignement que tu désires*. Or il est rigoureusement impossible d'introduire cette conclusion, ou une

1. Le refus d'éliminer l'argumentation au profit des lois de discours n'implique pas que je renonce systématiquement à recourir à de telles lois. Mais je les applique à une description linguistique qui est déjà elle-même de type argumentatif. Cf. ici même, p. 34-5.

conclusion analogue, à partir de (a), de l'enchaîner avec l'énoncé (a) dans un discours effectif. En disant (a), on situe au contraire sa parole dans une visée opposée, on la donne comme servant à mettre en doute, ou au moins à limiter, les compétences de la personne dont on parle. Le point remarquable est justement que l'énoncé donnant les informations les moins optimistes est cependant le seul des deux qui puisse, dans la parole, être mis au service d'une conclusion optimiste. On voit ainsi pourquoi le test n'atteint pas la théorie qu'il est censé mettre à l'épreuve. Le test concerne les conclusions que l'on peut tirer d'un énoncé, c'est-à-dire la façon dont on peut *raisonner* à partir d'un énoncé ; la théorie, elle, concerne la façon dont on peut employer l'énoncé dans un *discours argumentatif*.

Telle est la distinction que je voulais mettre en évidence, en prenant pour prétexte la discussion d'une « expérimentation psycholinguistique ». Pour moi, raisonnement et argumentation relèvent de deux ordres tout à fait différents, l'ordre de ce qu'on appelle habituellement « logique », et l'ordre de ce que j'appellerai « discours ».

Un raisonnement, un syllogisme par exemple, ne constitue pas un discours, au sens fort que je donne à ce terme. Les énoncés dont se compose un raisonnement sont indépendants les uns des autres — dans la mesure où chacun parmi eux est censé exprimer une certaine « proposition », c'est-à-dire désigner un certain état du monde (ou un ensemble d'états) présenté soit comme réel soit comme virtuel. C'est pourquoi, dans un raisonnement, l'enchaînement des énoncés n'est pas fondé sur les énoncés eux-mêmes mais sur les propositions véhiculées par eux, sur ce qu'ils disent ou supposent du monde. Si l'on conclut l'énoncé *Y* de l'énoncé *X*, c'est qu'ils expriment respectivement les états de choses *y* et *x*, et que l'état *x* rend nécessaire ou probable l'état *y*. Dans le test que j'ai discuté, les sujets interrogés étaient invités à raisonner. Et, de fait, ils ont cherché quelles conséquences peuvent avoir les états de choses représentés par les énoncés qu'on leur soumettait. S'ils ont choisi l'informateur *A*, c'est que le renseignement donné sur lui, dans l'énoncé (a), laisse augurer qu'il a plus de chances que *B*, tel qu'on le connaît d'après (b), de fournir l'information qu'on lui demande.

La situation est tout à fait différente quand il s'agit d'un

discours. Là l'enchaînement des énoncés a une origine interne, il est fondé sur la nature même de l'énoncé, ou, si l'on préfère, sur son sens, et non pas sur l'état du monde auquel il renvoie. Or le thème central de la théorie argumentative est que le sens d'un énoncé contient une allusion à son éventuelle continuation : il lui est *essentiel* d'appeler tel ou tel type de suite, de prétendre orienter le discours ultérieur dans telle ou telle direction. S'il est argumentatif, ce n'est pas seulement par ce qu'il dit sur le monde, mais par ce qu'il est, si on le considère en lui-même. Certes, on ne saurait prévoir ce qui va effectivement lui faire suite : peut-être le silence, ou une fin de non-recevoir, ou un coup de poing. Mais il a une suite « prétendue », celle qu'il *donne* comme sa raison d'être, et celle-ci est autant en lui que hors de lui. Par là, la théorie argumentative se relie à la théorie générale que j'ai appelée « structuralisme du discours idéal », selon laquelle une entité linguistique tire toute sa réalité du discours où elle prend place — non pas de celui auquel elle est empiriquement incorporée, mais de celui qu'elle exige, qu'elle revendique. Et c'est cette revendication qui la constitue.

Du même coup, la théorie argumentative se relie, ainsi que l'a montré E. Eggs², à la rhétorique aristotélicienne des *Topiques*. Aristote fait une liste de démarches qui passent pour conclusives, sans correspondre pour autant aux critères du raisonnement logique. Il s'agit de relations entre énoncés, relations que le bon sens d'une époque tient pour vraisemblables : on peut influencer des juges ou des électeurs en disant ceci pour montrer cela. Dans la mesure où ces relations ne sont pas fondées sur une rationalité extérieure, on peut les considérer comme constitutives des énoncés qu'elles mettent en rapport : certains énoncés se caractérisent, dans une société donnée, par le pouvoir qui leur est reconnu d'orienter vers certains autres.

Les recherches concernant ce que Jean-Claude Anscombe et moi nous avons appelé « l'argumentation dans la langue » visent à étendre cette thèse au-delà des lieux communs catalogués par la rhétorique. Selon nous, tous les énoncés d'une langue se donnent, et tirent leur sens du fait qu'ils se donnent,

2. Cf. E. Eggs : *Die Rhetorik des Aristoteles, ein Beitrag zur Argumentationstheorie und zur Syntax von komplexen Sätzen*, thèse présentée à la Freie Universität de Berlin-Ouest, 1977.

comme imposant à l'interlocuteur un type déterminé de conclusions. Toute parole, au fond d'elle-même, est publicitaire. Elle n'est pas publicitaire seulement par le fait qu'elle véhicule certaines informations qui se trouvent autoriser certaines conclusions. Elle est publicitaire par le fait que sa valeur interne se confond avec la suite qu'elle réclame. Ce qu'elle veut dire, c'est ce qu'elle veut faire dire à l'autre. Ainsi nos énoncés se présentent, indépendamment même de leur aptitude à fonder un raisonnement, comme l'origine ou le relais d'un discours argumentatif³.

C'est dans *La Preuve et le dire* (Éditions Mame, 1973), ouvrage consacré, d'une façon générale, aux rapports entre la logique et le langage, que j'ai présenté pour la première fois ma conception de l'argumentation. Cet ouvrage étant actuellement épuisé et ne pouvant être réédité dans sa totalité, je redonne ici, avec quelques corrections de forme, la partie qui concernait ce thème, en lui conservant son titre, *Les Échelles argumentatives*. J'y ajoute — c'est l'annexe 2 du présent livre — un exemple supplémentaire, emprunté à un article récent. Quant aux annexes 3 et 4, elles reproduisent, légèrement modifiées, deux analyses de textes qui constituaient les chapitres 9 et 11 de *La Preuve et le dire*. Il s'agit de textes de Pascal et de Montesquieu, présentés par leurs auteurs mêmes comme des *raisonnements*. Leur étude me paraît utile pour faire apparaître, par contraste, ce que je désigne comme *argumentation*.

L'étude de l'argumentation relève de ce que j'appelais, dans *La Preuve et le dire*, la recherche d'une « logique du langage », c'est-à-dire de règles internes au discours, et commandant son enchaînement. L'étude des raisonnements appartient, elle, à un autre ensemble de recherches, également possibles et légitimes, sur le thème « Logique et langage ». Il ne s'agit plus d'une étude interne de la langue, mais d'une confrontation entre une langue naturelle et tel ou tel langage

3. Sur les récents développements techniques de la théorie argumentative, on peut consulter divers articles de J.-C. Anscombe et O. Ducrot : « L'argumentation dans la langue », *Langages*, juin 1976, 42, p. 5-27, « Échelles implicatives, échelles argumentatives et lois de discours », *Semantikos*, vol. 2, 1978, p. 43-65, « Lois logiques et lois argumentatives », *Le Français moderne*, vol. 46, 1978, p. 347-357 et vol. 47, 1979, p. 35-52.

artificiel déjà mis au point par les logiciens, confrontation destinée à faire apparaître des convergences et des divergences entre les deux systèmes. Particulièrement fructueux me semble, à ce point de vue, l'effort pour retrouver, derrière des raisonnements effectivement produits dans des textes littéraires, politiques, publicitaires, les schémas d'inférence traditionnellement reconnus valides par les logiciens. L'important, dans ces recherches, n'est d'ailleurs pas de savoir si elles peuvent ou non aboutir (elles peuvent toujours aboutir si l'on y met le prix) mais de déterminer le coût exact de leur réussite, les biais qu'elles imposent dans la lecture, ce qu'elles obligent à introduire dans les textes (sous forme de prémisses implicites), ce qu'elles obligent à négliger, c'est-à-dire tout ce qu'on doit tenir pour des variantes stylistiques liées à l'expression, autrement dit, à l'habillage linguistique des propositions. On peut alors mesurer tout ce qui, dans le discours, reste argumentatif, en d'autres termes, tout ce qui est fondé de façon purement interne et appuyé sur le simple fait du discours. On le mesure en effet d'autant mieux que l'on considère des discours qui semblent s'astreindre à raisonner, à fonder l'enchaînement de leurs énoncés sur des relations étrangères au discours lui-même, et censées relier les propositions qu'il véhicule.

Paris, mai 1980

LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES

Définitions.

Depuis qu'ont paru les articles de Benveniste sur la subjectivité dans le langage¹, toute une tendance s'est développée, à l'intérieur de la sémantique linguistique, qui vise à introduire dans la langue elle-même un certain nombre de phénomènes liés à l'énonciation et relégués auparavant dans la parole. Les thèses présentées ici s'inscrivent dans cette ligne. Nous partirons de la remarque, banale, que beaucoup d'actes d'énonciation ont une fonction argumentative, qu'ils visent à amener le destinataire à une certaine conclusion, ou à l'en détourner. Moins banale peut-être est l'idée que cette fonction a des marques dans la structure même de la phrase : la valeur argumentative d'un énoncé n'est pas seulement une conséquence des informations apportées par lui, mais la phrase peut comporter divers morphèmes, expressions ou tournures qui, en plus de leur contenu informatif, servent à donner une orientation argumentative à l'énoncé, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction².

Un certain nombre de phénomènes linguistiques de cet ordre ont déjà été reconnus. Ainsi, pour décrire la conjonction *puisque*, on doit signaler qu'en disant *A puisque B* je ne me contente pas d'informer le destinataire que le contenu *A* est nécessairement impliqué par le contenu *B*. Mais, prenant acte du fait qu'il admet *B*, et me référant à l'implication de *A* par *B*, je le somme d'admettre *A*. Il est donc insuffisant de dire que *puisque*, vu sa signification, peut être utilisé pour accomplir l'acte d'argumenter. En réalité, sa signification est de servir à accomplir cet acte (c'est même là sa spécificité par rapport à *si* ou à *parce que*). De même, on ne saurait comprendre le rôle de la conjonction *mais* si on dit seu-

1. *Problèmes de linguistique générale*, 1966, 5^e section. Voir aussi : « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, n° 17, 1970, p. 12-18.

2. En utilisant la terminologie d'Austin, on pourrait parler d'un acte illocutoire d'argumentation.

lement qu'elle signale l'opposition des deux propositions qu'elle conjoint. Pour cette raison, nous avons proposé de décrire *A mais B* comme « *A*, tu as tendance à tirer de *A* une certaine conclusion *r*; il ne le faut pas, car *B*, aussi vrai que *A*, suggère la conclusion *non-r* ». Ainsi, l'énoncé *A mais B* suppose que, dans l'esprit des interlocuteurs, il y a au moins une proposition *r*, pour laquelle *A* est un argument, et *B*, un contre-argument. Autrement dit, l'énoncé contient en lui-même une allusion à une caractérisation argumentative des propositions qui le constituent. Certes, cette caractérisation peut varier de locuteur à locuteur, selon les situations de discours (personne ne saurait dire quelle est la conclusion *r* suggérée par *A* et démentie par *B*). Mais, ce qui est prévisible à partir de la phrase, c'est qu'il existe une telle caractérisation : il est prévisible que *A* et *B* ne sont pas présentés pour eux-mêmes, mais orientés vers la démonstration d'autre chose : leur utilisation argumentative fait partie de la valeur propre de la phrase³.

Un dernier exemple, que je présente en deux mots, car tout l'article en sera le commentaire. Une étude récente de J.-C. Anscombe⁴ a fait apparaître l'impossibilité de donner une description purement informationnelle à un énoncé comme *Même Pierre est venu*. *Même* ne se contente pas, en effet, d'ajouter à l'information « Pierre est venu », une autre information du type « La venue de Pierre était improbable ». Le fait fondamental, pour Anscombe, c'est qu'on ne saurait dire *Même Pierre est venu* si l'on n'a pas l'intention d'utiliser cette venue pour prouver quelque chose (par exemple, le succès d'une réunion). Il est essentiel à *même* que la proposition où il est inséré soit utilisée comme un argument — argument présenté comme fort, et éventuellement, dans certains contextes, comme décisif. Si l'analyse de Anscombe est exacte, l'adverbe *même*, de façon plus directe encore que *mais*, témoignerait que l'utilisation argumentative de la langue, loin de lui être surajoutée, est inscrite en elle, est prévue dans son organisme interne. Nous allons essayer de donner une forme plus générale à cette idée, en utilisant

3. Cf. O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Hermann, 1972, p. 128.

4. « Même le roi de France est sage », *Communications*, n° 20, 1973, p. 40-82.

d'ailleurs pour cela certaines propriétés caractéristiques de *même*.

La première notion à définir est celle de *classe argumentative* (par abréviation : C. A.). Nous dirons qu'un locuteur — en entendant par ce mot un sujet parlant inséré dans une situation de discours particulière — place deux énoncés p et p' dans la C. A. déterminée par un énoncé r , s'il considère p et p' comme des arguments en faveur de r . Supposons, par exemple, que la venue de Pierre et celle de Paul me semblent, l'une et l'autre, accréditer la conclusion *La réunion a été un succès*. Dans ce cas, on dira que, pour moi, les énoncés *Pierre est venu* et *Paul est venu* appartiennent à la C. A. déterminée par *La réunion a été un succès*.

Telle qu'elle vient d'être définie, la notion de classe argumentative est entièrement relative, on l'aura noté, à une conclusion particulière et à un locuteur déterminé (ce dernier étant lui-même défini non seulement par son identité personnelle mais par la situation, tant idéologique que sociologique ou spatio-temporelle, dans laquelle il parle). Tout en admettant que la venue de Pierre et celle de Paul favorisent l'une et l'autre la conclusion que la réunion a été réussie, je peux penser que la première seule marque le caractère sérieux de cette même réunion. Et peut-être que, pour quelqu'un d'autre (ou pour moi-même dans d'autres circonstances), le jugement serait différent. Les pages qui suivent ont pour objectif d'arriver, à partir de cette définition volontairement restrictive, à des affirmations absolues, valables pour tout locuteur et pour toute conclusion.

Une deuxième remarque, à propos de la définition précédente. Nous avons exigé seulement que A et B soient tenus pour des *arguments* en faveur de r , ou, encore, qu'ils accréditent r . Autrement dit, nous ne demandons pas qu'ils soient (ni même qu'ils soient considérés comme) des preuves. Il est essentiel en effet, pour la suite du développement, de distinguer argument et preuve. On peut tenir r pour un argument sans le tenir cependant pour un argument décisif. Il peut accréditer une conclusion sans l'imposer. Cette distinction va nous permettre d'envisager un ordre parmi les arguments, en parlant d'arguments plus forts et plus faibles que d'autres. Tel sera l'objet de la définition qui suit.



Cette édition électronique du livre
Les Échelles argumentatives d'Oswald Ducrot
a été réalisée le 11 décembre 2017
par les Éditions de Minuit
à partir de l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782707303103).

© 2018 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
pour la présente édition électronique.

www.leseditionsdeminuit.fr

ISBN : 9782707338655



www.centrenationaldulivre.fr